**OUVRIER**

**PRIMES, INTERVENTIONS FINANCIÈRES ET PENSION**

Sortie et transfert entrant

Pensio TL ne dispose pas d’une structure d'accueil, mais a conclu un contrat avec Intégrale pour transférer et assurer la gestion des réserves acquises venant d'autres fonds de pension.

**Transferts entrants**

L’ouvrier qui souhaite transférer les réserves acquises chez l’employeur/dans le secteur précédent vers la structure d'accueil chez Intégrale doit en informer son précédent employeur. Celui-ci lui remet alors un document avec les données qui devront être communiquées à Intégrale.

Il y a lieu de compléter le [document de transfert](http://www.sftl.be/media/1358/pensio_fr_8612_demande_de_transfert_11.pdf) d’Intégrale. A la première page de ce document, il convient de remplir les données du précédent organisme de pension et du précédent employeur. Ce document doit ensuite être renvoyé signé à Intégrale.

**Transferts sortants**

Si vous choisissez, en quittant le secteur, de placer vos réserves dans la structure d'accueil chez Intégrale, nous transmettrons les données nécessaires à Intégrale. Les réserves transférées sont gérées par Intégrale selon le [règlement de la structure d’accueil](http://www.sftl.be/media/1417/pensio_fr_reglement_onthaalstructuur_integrale_9a.pdf). Pour toute information complémentaire concernant la structure d'accueil, vous pouvez toujours prendre contact avec Intégrale par téléphone (les n° de téléphone sont mentionnés sur le formulaire).